



## UNION EUROPÉENNE

### Conseil permanent de l'OSCE n°1316 Vienne, le 27 mai 2021

#### **Déclaration de l'Union européenne en réponse au rapport du chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch**

L'Union européenne souhaite la bienvenue au chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch, et le remercie pour son sixième rapport au Conseil permanent. Nous tenons à nouveau à remercier la Mission qui poursuit son travail malgré les défis posés par le COVID-19. Nous nous réjouissons des perspectives de vaccination prochaine du personnel diplomatique de la mission. Nous encourageons également les efforts de la mission en matière de « gender-mainstreaming », conformément au plan d'action de 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité des genres.

L'Union européenne rappelle qu'elle soutient un règlement pacifique, global et durable du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Face à la pandémie actuelle, la pleine coopération entre Chisinau et Tiraspol est plus que jamais nécessaire pour protéger la santé des populations des deux rives du Dniestr, également touchées par le coronavirus. Nous saluons la coopération entre les deux parties afin de garantir le bon déroulement de la campagne de vaccination.

Nous accueillons favorablement la fermeture des points de contrôle transnistriens, qui avaient été établis en mars 2020 dans la zone de sécurité, ainsi que la suspension des restrictions de circulation entre les deux rives à la suite de l'amélioration de la situation épidémiologique. Nous appelons les autorités autoproclamées de Transnistrie à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir de façon durable la pleine liberté

de mouvement entre les deux rives du Dniestr. Nous rappelons à ce titre les engagements du Paquet Berlin plus liés à la libre circulation dans la région.

Nous soutenons également les efforts du Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en vue de la tenue d'une nouvelle réunion en format « 5+2 », seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit. Celle-ci devra permettre, conformément à l'approche orientée sur les résultats, des améliorations concrètes dans les conditions de vie des populations locales, notamment de nouveaux pas positifs en matière de respect des droits de l'Homme et de la liberté de mouvement et dans la mise en œuvre des mesures de confiance agréées à Berlin en 2016 et à Vienne en 2017 et réaffirmées à Rome en 2018, dans le plein respect de la souveraineté de la République de Moldavie dans ses frontières internationalement reconnues. Nous saluons la proposition faite par la présidente en exercice de l'OSCE lors de sa visite dans la région en février dernier d'accueillir une réunion en format « 5+2 » à Stockholm.

L'UE demeure attachée au respect des droits de l'Homme et à la mise en œuvre intégrale du paquet de mesures de confiance. Nous rappelons nos préoccupations s'agissant de la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans la région de Transnistrie et soulignons l'importance du respect des standards internationaux et des engagements de l'OSCE en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales. S'agissant du secteur des télécommunications, nous continuons d'appeler les deux parties à la reprise de discussions constructives et invitons les autorités de la République de Moldavie à restaurer le dialogue avec les opérateurs privés concernés en vue de parvenir à une solution acceptable par tous. Nous avons noté, en octobre 2020, les évolutions positives à propos de la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie. Nous comptons encore sur l'appui de la Mission pour suivre avec attention les développements nécessaires à leur fonctionnement normal et durable.

Nous attendons des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Nous soutenons le déploiement d'une mission d'observation électorale du BIDDH en République de Moldavie dans la perspective des élections législatives anticipées prévues le 11 juillet prochain, et rappelons que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la sécurité des électeurs et des observateurs face à cette

pandémie, ainsi que la possibilité de voter pour tous les citoyens qui le souhaitent. Ces élections doivent se dérouler de manière crédible, inclusive et transparente, dans le respect des normes démocratiques et de l'État de droit, conformément aux engagements internationaux pris par le pays et aux engagements qu'il a souscrits dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE.

En raison du risque élevé que présentent les dépôts d'armes et de munitions, en particulier celui de Cobasna, nous avons pris note des déclarations de la Fédération de Russie annonçant son intention de détruire des munitions de ce dépôt. Nous souhaitons que cette opération soit menée dans les meilleurs délais. Nous rappelons que l'OSCE dispose d'un mandat et de moyens pour contribuer au retrait ou à la destruction des munitions et armements russes de la région de Transnistrie et son implication est indispensable à la transparence et à la vérification internationale de ces opérations.

Comme indiqué lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie concernant le Groupe opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999.

Nous appelons la Mission à continuer de suivre la situation dans la zone de sécurité et à informer régulièrement sur les incidents qui y ont lieu. Nous renouvelons notre appel au strict respect des règles établies par la Commission conjointe de contrôle de la zone de sécurité.

L'UE reste prête à accompagner Chisinau dans la mise en œuvre de la loi de 1994 sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie, afin de consolider le fonctionnement institutionnel de cette région au sein de la République de Moldavie.

L'Union européenne demeure aux côtés de la République de Moldavie et nous continuerons notre assistance, que ce soit dans le cadre du Partenariat oriental, de l'Accord d'association, de la zone de libre-échange approfondi et complet, du régime d'exemption de visas ou de l'aide pour surmonter l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques. L'Union européenne continuera à lier cette aide à des résultats concrets de réformes en vue d'apporter des avantages tangibles aux citoyens de la République de Moldavie.

La République de Macédoine du Nord\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie et l'Andorre se rallient à cette déclaration.

\* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.